



PREMIER MINISTRE

Secrétariat général de la défense nationale

Direction centrale de la sécurité des systèmes d'information

**Rapport de maintenance DCSSI-2006/08-M01**  
**Java Card Open Platform (référence T100921)**

**Certificat de référence : 2006/08**

*Paris, le 4 mai 2009,*

*Le Directeur central de la sécurité des  
systèmes d'information*

Patrick Pailloux  
[ORIGINAL SIGNE]



## Références

- a) Procédure MAI/P/01 Continuité de l'assurance.
- b) Cibles de sécurité du produit certifié :
  - o cible de sécurité de référence pour l'évaluation : « CENTAUR Platform: Security Target », référence D\_1018903, révision 1.5, 4 mai 2006 ;
  - o cible de sécurité publique : « CENTAUR JAVACARD OPEN PLATFORM – ICitizen Open v2 – Cyberflex Access 64k v3 », référence ST\_D1018903, version 1.1, 5 mai 2006.
- c) Rapport de certification 2006/08 - Java Card Open Platform (référence T100921), 10 mai 2006, SGDN/DCSSI.
- d) Rapport d'analyse d'impact : CENTAURE Java Card Open Platform (SLE66CX680PE), référence : 09-0123.2, révision 1.0.

## Identification du produit maintenu

Le produit maintenu est la plateforme Java Card Open Platform (référence T100921), développée par la société Gemalto, et embarquée sur le microcontrôleur SLE66CX680PE/m1534a13 développé et fabriqué par la société Infineon.

## Description des évolutions

La société Axalto en charge du développement initial du produit a fusionné avec la société Gemplus. La production (processus de fabrication du micro-module et de pré-personnalisation) a été transférée du site de Gemalto à Limere au site de Gemalto à Gemenos (Avenue du Pic de Bretagne, 13 881 Gemenos, France). Ce changement du cycle de vie du produit n'introduit aucun changement dans les fonctions de sécurité du produit. De plus, l'environnement de production du site de Gemalto à Gemenos est évalué et audité régulièrement par le CESTI de Serma Technologies dans le cadre des différentes évaluations et réévaluations des produits Gemalto (le dernier en date a donné lieu au certificat DCSSI-2009/03). Les résultats de ces travaux sont satisfaisants à ce jour.

## Fournitures impactées

Aucune fourniture n'est impactée par le changement.

## Conclusions

Les évolutions listées ci-dessus sont considérées comme ayant un impact **mineur**.

Le niveau de confiance dans cette nouvelle version du produit est donc identique à celui de la version certifiée, à la date de certification.

## Avertissement

Le niveau de résistance d'un produit certifié se dégrade au cours du temps. L'analyse de vulnérabilité de cette version du produit au regard des nouvelles attaques apparues depuis l'émission du certificat n'a pas été conduite dans le cadre de cette maintenance. Seule une réévaluation ou une surveillance de la nouvelle version du produit permettrait de maintenir le niveau de confiance dans le temps.

## Reconnaissance du certificat

### *Reconnaissance européenne (SOG-IS)*

Le certificat initial a été émis dans les conditions de l'accord du SOG-IS [SOG-IS].

L'accord de reconnaissance européen du SOG-IS de 1999 permet la reconnaissance, par les pays signataires de l'accord<sup>1</sup>, des certificats ITSEC et Critères Communs. La reconnaissance européenne s'applique jusqu'au niveau ITSEC E6 et CC EAL7. Les certificats reconnus dans le cadre de cet accord sont émis avec la marque suivante :



### *Reconnaissance internationale critères communs (CCRA)*

Le certificat initial a été émis dans les conditions de l'accord du CC RA [CC RA].

L'accord « Common Criteria Recognition Arrangement » permet la reconnaissance, par les pays signataires<sup>2</sup>, des certificats Critères Communs. La reconnaissance s'applique jusqu'aux composants d'assurance du niveau CC EAL4 ainsi qu'à la famille ALC\_FLR. Les certificats reconnus dans le cadre de cet accord sont émis avec la marque suivante :



Ce rapport de maintenance est émis en accord avec le document : « Assurance Continuity : CCRA Requirements, ref. CCIMB-2004-02-009, version 1.0, February 2004 ».

---

<sup>1</sup> Les pays signataires de l'accord SOG-IS sont : l'Allemagne, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède.

<sup>2</sup> Les pays signataires de l'accord sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Inde, Israël, l'Italie, le Japon, la Malaisie, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, la République de Corée, le Pakistan, les Pays-Bas, la République Tchèque, le Royaume-Uni, Singapour, la Suède et la Turquie.